



Communiqué de presse

Luxembourg, le 30 juillet 2020

L'amélioration de la réglementation doit rester au cœur du processus législatif de l'UE, selon la Cour des comptes européenne

On entend par «amélioration de la réglementation» l'ensemble des principes et outils que la Commission utilise pour définir ses politiques et élaborer ses propositions législatives. D'après un nouveau document d'analyse de la Cour des comptes européenne, il s'agit d'un élément clé de l'élaboration des politiques de l'UE depuis près de 20 ans et de l'un des systèmes les plus avancés au monde. Il serait toutefois possible de faire davantage pour consulter les citoyens et les autres parties prenantes, pour améliorer les données factuelles fondant la prise de décision ainsi que pour promouvoir, contrôler et faire respecter la mise en œuvre et l'application du droit de l'UE.

Le corpus législatif de l'UE ne cesse d'évoluer au fur et à mesure de l'adoption, de la modification, de l'abrogation ou de l'arrivée à expiration des textes législatifs. La Commission propose la législation et joue un rôle essentiel dans le contrôle de son application et l'évaluation de ses résultats.

Les objectifs de l'approche en matière d'amélioration de la réglementation sont de veiller à ce que les décisions soient prises de manière ouverte et transparente, à ce que les citoyens et les parties prenantes puissent contribuer à l'élaboration des politiques et de la législation tout au long du processus, à ce que les actions de l'UE soient fondées sur des données factuelles et sur la compréhension des incidences probables et, enfin, à ce que les charges dues à la réglementation qui pèsent sur les entreprises, les citoyens et les administrations publiques soient réduites au minimum. La Commission applique les principes d'amélioration de la réglementation depuis près de 20 ans. Selon une étude récente de l'OCDE, elle a mis en place l'un des systèmes d'amélioration de la réglementation les plus avancés au monde.

«L'amélioration de la réglementation consiste à faire en sorte que la législation de l'UE soit solide, fondée sur des données factuelles, opportune, transparente et fiable», a déclaré M. Pietro Russo, le Membre de la Cour responsable de l'analyse. «Ce document d'analyse doit nous permettre de contribuer au débat public sur la manière d'améliorer le fonctionnement de l'UE. La nécessité de

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'analyse de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

disposer de politiques fondées sur des données factuelles se faisant toujours plus pressante, l'amélioration de la réglementation doit rester au cœur du processus législatif de l'UE, dans l'intérêt de nos citoyens et de nos entreprises.»

Dans leur document d'analyse, les auditeurs rappellent que l'amélioration de la réglementation est l'une des priorités de la Commission depuis 2015. Ils font observer en outre que celle-ci a récemment dressé un bilan du fonctionnement des divers outils et processus d'amélioration de la réglementation. Ils n'en dressent pas moins une liste de défis à relever en matière d'amélioration du processus législatif de l'UE:

- o veiller, *avant* la prise de décisions (en quantifiant les coûts et les avantages des différentes options, par exemple), à ce que les politiques et les initiatives législatives de l'UE fassent l'objet de suffisamment de consultations et d'analyses d'impact étayées par des informations et des données factuelles de qualité actualisées, mais aussi contrôler la mise en œuvre d'une politique *pendant* son déroulement et en évaluer les effets *après* son achèvement;
- o simplifier encore la législation de l'UE (par exemple en éliminant les règles ou procédures inutiles et en veillant au premier chef, grâce notamment à des documents explicatifs, à ce qu'elle soit claire pour les bénéficiaires et pour les administrations), et contrôler sa mise en œuvre et son application dans les États membres (par exemple en utilisant le budget de l'UE pour contribuer à l'application du droit de l'Union et en élaborant un cadre global de surveillance prévoyant des priorités en matière de respect de l'application du droit et un référentiel pour le traitement des cas d'infraction);
- o améliorer la transparence du processus législatif pour les citoyens et les autres parties prenantes, par exemple en renforçant la visibilité et l'accessibilité des activités de consultation.

De plus, étant donné que la réalisation des objectifs d'amélioration de la réglementation dépend également de l'efficacité de la coopération entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil, les auditeurs soutiennent qu'il est essentiel que les colégislateurs concrétisent les engagements, pris dans l'accord interinstitutionnel de 2016, qui favorisent une prise de décision transparente sur la base de données factuelles. À cet égard aussi, les auditeurs estiment qu'il serait possible de faire davantage pour améliorer encore l'évaluation des modifications apportées par les colégislateurs et renforcer la transparence dans certains domaines de la procédure législative (par exemple les «trilogues» et le «lobbying»).

Remarques à l'intention des journalistes

Le document d'analyse de la Cour des comptes européenne intitulé «*L'amélioration de la réglementation dans l'Union européenne: bilan de près de 20 années de pratique*» est disponible sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu) dans 23 langues de l'UE. Un document d'analyse présente et établit des faits concernant des questions spécifiques. Il ne s'agit pas d'un rapport d'audit. Ce document d'analyse s'appuie sur les résultats obtenus à ce sujet dans le cadre de précédents audits, sur une comparaison transnationale, sur notre examen d'informations accessibles au public et de travaux de recherche universitaires, ainsi que sur des consultations avec des parties prenantes et avec des experts en la matière.

Les auditeurs ont publié récemment des rapports sur des sujets connexes comme la [participation du public au processus législatif de l'UE](#) et la [mise en pratique du droit de l'Union](#).

Pour obtenir des informations sur les mesures prises par la Cour des comptes européenne en raison de la pandémie de COVID-19, veuillez cliquer [ici](#).

Contact presse pour ce document d'analyse

Claudia Spiti - claudia.spiti@eca.europa.eu - T: (+352) 4398 45 547 / M: (+352) 691 553 547